

# COMMUNE DE RENAISON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date : 21 mai 2024**

**Objet : Adhésion à la compétence optionnelle relative à la mutualisation adaptée et évolutive de la gestion des données au travers de ROC42**

**N° 2024-05-21/02**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un du mois de mai, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22                      Présents : 17                      Votants : 20

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Aurélie SIVET, Jean-Pierre SAPT, Didier PICARD, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Robert MATTONI, Cornelis DROST, Christophe REGNY, Salim DJELLAB, Séverine BESSON, Carole SYLVESTRE, Béatrice DESPIERRE, et Marie-Françoise DESORMIERE.

Absents : M. Yves PERRIN et Mme Céline JANDARD.

Absents excusés : M. Dominique MUZELLE, Mme Laurence CHATEAU et Mme Magali RAMIREZ.

Procurations : M. Dominique MUZELLE à M. Laurent BELUZE, Mme Laurence CHATEAU à Mme Séverine BESSON et Mme Magali RAMIREZ à Mme Muriel MARCELLIN.

Date de convocation du Conseil municipal : 16 mai 2024

Secrétaire de séance : Madame Muriel MARCELLIN.

Monsieur Didier PICARD, Adjoint au Maire délégué à l'information municipale, attractivités et relations avec les personnes âgées, présente au Conseil municipal le service proposé par le SIEL Territoire d'Energie Loire - SIEL-TE - pour la mutualisation adaptée et évolutive de la gestion des données au travers de ROC42.

Dans le cadre de ses compétences optionnelles (article 2.2.3 des statuts dans leur version de juin 2019), le SIEL-TE propose à ses adhérents via le réseau ROC42® une infrastructure et une mutualisation de la gestion des données afin d'optimiser les réseaux et objets connectés des territoires.

Il est ainsi proposé aux collectivités souhaitant adhérer à la compétence ROC42 la signature d'une convention détaillant les modalités suivantes :

- Objet de la convention
- Périmètre de la mutualisation de la gestion de la donnée
- Modalités d'intervention lors de la vie du réseau ROC42
- Principes d'adhésion à la compétence de mutualisation de la gestion des données
- Modalités financières
- Propriété et nature des données
- Durée et prise d'effet de la convention

L'adhésion à la compétence est prise par délibération du Conseil municipal pour une période de 6 ans, et à l'issue de cette période, adhésion pour une durée annuelle par tacite reconduction, elle est possible en cours d'année.

Le coût d'adhésion à la compétence ROC42 est constitué d'un coût annuel en fonction du nombre d'habitants et d'un coût mensuel par objet :

- Soit au titre de l'accès Simple comprenant le réseau de collecte (l'adhérent est autonome pour programmer ces capteurs et décrypter les données)
- Soit au titre de l'accès Evolué comprenant le réseau de collecte et la Plateforme de stockage et visualisation de la donnée (l'adhérent confie au SIEL-TE la programmation des capteurs sur le réseau ROC et le décryptage des données).

Les tarifs sont fixés annuellement au sein du barème des contributions du SIEL-TE.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'adhérer à la compétence relative à la mutualisation adaptée et évolutive de la gestion des données au travers de ROC42, à compter de l'exercice 2024 ;
- S'engage à verser les cotisations annuelles correspondantes ;
- S'engage à s'acquitter des obligations liées au RGPD ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.  
Renaison, le 22 mai 2024

Le Maire,  
Laurent BELUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20240521-2024-05-21\_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2024  
Publication : 27/05/2024

Le Maire, Laurent BELUZE